

Chambre
des notaires

Vol. 10 N° 21 | 6 novembre 2025

Minute

Vos nouvelles de la profession.

Nouvelles de la Chambre

Assemblée générale annuelle du 19 novembre prochain Plus que 8 jours pour participer à la consultation

Tous les notaires sont invités à participer à la consultation sur les cotisations annuelles et à s'inscrire à l'AGA qui aura lieu le mercredi 19 novembre à 11 h par visioconférence (consulter [l'avis aux membres](#) transmis le 15 octobre dernier)

[Voir le document de consultation](#)
[Déposer ses commentaires](#)
[S'inscrire à l'AGA](#)

Proposition des assureurs titres aux notaires Comment se positionner ?

En suivi de la [Minute du 28 août 2025](#), voici plus d'informations concernant la proposition de certains assureurs titres voulant que les notaires deviennent leurs mandataires aux fins de la vérification d'identité des assurés.

Bien qu'il soit possible pour l'assureur titres tenu de vérifier l'identité d'une personne de se fier à un mandataire pour ce faire, la Chambre insiste sur la plus grande prudence.

Il est préférable que l'assureur titres procède lui-même à la vérification de l'identité de son client. Cette position découle des devoirs fondamentaux du notaire : protéger le secret professionnel et préserver la confiance du public.

En choisissant de ne pas devenir mandataire, l'accès à une police demeure possible et le notaire :

- ne met pas à risque son obligation de respecter le secret professionnel ;
- réduit les risques déontologiques et juridiques.

En agissant comme mandataire, le notaire :

- est dans l'obligation d'encourager systématiquement les clients à lever la protection du secret professionnel ;
- se met à risque de perdre le contrôle sur les renseignements transmis à l'assureur titres et les informations du dossier pourraient devenir accessibles à des tiers (ex. : autorités fiscales, CANAFE).

[En savoir plus ici et consultez l'algorithme décisionnel](#)

Assurance cyberrisques

Avenant en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2025

Depuis le 1^{er} novembre 2025, un avenant cyberrisques a été ajouté à la couverture d'assurance responsabilité professionnelle. Offerte sans frais d'ici le 1^{er} avril 2026, cette protection sera par la suite de 295 \$ par période d'assurance, ajoutée à la contribution de base. Conçue en réponse à la montée des cybermenaces, cette couverture est devenue un incontournable pour la protection financière des membres et, par le fait même, pour la protection du public. Tous les membres assurés par le Fonds, à l'exception des notaires dispensés, bénéficient de cette garantie.

Il convient de souligner qu'il s'agit d'une protection de base offrant une couverture de 250 000 \$ pour la perte de fonds détenus en fidéicommis et de 50 000 \$ pour la compromission des données personnelles. Chaque notaire est invité à évaluer ses risques. À cet égard, [Sogemec](#) ou tout autre assureur peut accompagner les notaires dans l'ajout d'une couverture additionnelle adaptée à leurs besoins.

[En savoir plus sur l'assurance cyberrisques](#)

Que faire lors d'une tentative de fraude ?

Nouveau procédurier

Aucun notaire n'est à l'abri d'une tentative de fraude au compte en fidéicommiss. Pour réagir rapidement et efficacement, un nouveau procédurier détaille les étapes à suivre si vous en êtes victime.

[Consulter le procédurier](#)



Greffe central numérique

Aperçu de la plateforme

Curieux de voir ce qui s'en vient ?

Cette capsule offre un aperçu des nouvelles applications reliées au Greffe central numérique et d'anticiper les changements au sein de votre étude.

[Visionner la capsule](#)

[Consulter la page Greffe central numérique](#)

Services judiciaires numériques Lexius

Fermeture pour bonification

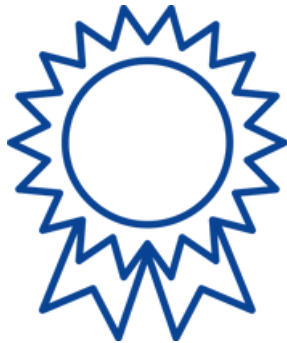
Notez que les services offerts par le portail Lexius seront temporairement suspendus à compter de 18 h 30 le mercredi 12 novembre jusqu'au lundi 17 novembre, 8 h 30.

Tous les dépôts urgents seront exceptionnellement acceptés en format papier au comptoir des palais de justice de la province, pendant les heures ouvrables de cette même période.

Durant cette période de fermeture des services, les dépôts en cours de rédaction de plus de 60 jours seront supprimés dans leur intégralité.

Pour les dépôts en cours de rédaction de moins de 60 jours, seuls les documents seront supprimés.

[Plus de détails ici](#)



Prix et distinctions de la Chambre

Appel de candidatures

Vous souhaitez que la contribution d'une consœur ou d'un confrère soit reconnue ?

Soumettez sa candidature d'ici le 9 janvier 2026 !

La Chambre des notaires est fière de décerner chaque année ses prix et distinctions qui visent à mettre en valeur l'excellence de la profession notariale et à renforcer le sentiment d'appartenance au sein de la communauté.

PRÉVENTION



**L'offre d'achat
incomplète et le rôle du
notaire.**

[LIRE L'ARTICLE](#)

Acte notarié technologique

Notaire délégué et signature en personne

La signature en personne sur écran tactile pour un signataire à un acte notarié technologique ne peut être reçue par un notaire délégué.

En effet, la signature en personne est liée au signataire inscrit au carnet d'adresses du notaire instrumentant, laquelle ne pourra s'exécuter qu'au moyen de l'écran tactile connecté au compte ConsignO Cloud du notaire instrumentant.

Le recours à un notaire délégué est possible uniquement si le signataire utilise la signature de confiance dans ConsignO Cloud, laquelle nécessite un deuxième facteur d'authentification.

Si un signataire ne dispose ni d'un courriel ni d'un téléphone mobile et qu'il n'est pas en mesure d'être en présence physique du notaire instrumentant, l'alternative est d'avoir recours à la procuration autorisant une tierce personne pour signer à sa place.

Opportunités pour les notaires



6^e édition de la Semaine nationale de l'éducation juridique (SNEJ)

Devenez juriste bénévole

Du 10 au 14 novembre 2025, Éducaloi tiendra la 6^e édition de la SNEJ, partout au Québec, sous le parrainage de M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice du Québec. Elle mettra en valeur cette année l'importance de l'État de droit.

Participez à cet élan national en animant un atelier juridique auprès des jeunes du secondaire ! Interactifs et ludiques, ces ateliers les éveillent aux situations juridiques de leur quotidien et à l'importance du droit dans une société juste, équitable et démocratique.

[Faites une différence, inscrivez-vous dès maintenant.](#)

Formation

Formation en webdiffusion

Reprise des derniers Cours de perfectionnement du notariat

[Iceberg droit devant : Les dessous de l'opinion juridique](#)

Plongez dans les étapes essentielles afin de rédiger une opinion étoffée.

Edith Vézina, notaire, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke*

Reconnaissance de l'assistant au majeur

Formation menant à l'accréditation

Volet 1 - 4 heures en webdiffusion

Aspects juridiques, psychologiques, sociaux, enjeux communicationnels et procédure

Volet 2 - 2 h en classe virtuelle le 11 décembre

Enjeux juridiques, déontologies et communicationnels

→ **S'inscrire**

Autre formation à suivre sur Cognita



[Médiation familiale complémentaire](#)

45 heures réparties en classes virtuelles de 3 h 30 à 4 h chacune, du 21 janvier au 16 avril 2025

Informations et liens pratiques

[Espace notaire](#)

[Avis aux membres](#)

[Petites annonces](#)

Offres d'emploi et de stage:

- [Externes](#)
- [De la Chambre](#)

Consultez les avis

Abonnez-vous à l'infolettre pour voir les derniers changements au Tableau de l'Ordre (avis de cessation d'exercice, radiation, décès, etc.).

Joignez-vous à nous et partagez nos contenus sur vos réseaux!



ME DÉSABONNER- AVIS LÉGAL :

© Chambre des notaires du Québec, 2021. Les opinions émises dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait qu'un annonceur puisse présenter de l'information, une chronique, une opinion ou un court dossier dans l'infolettre ne signifie pas nécessairement que ces contenus sont endossés par la Chambre des notaires du Québec. Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine. Consulter notre [Politique de confidentialité](#).